

COMMUNE DE TABANAC
PV RENCONTRE HABITANTS/ÉLUS

11 AVRIL 2024

Présents : une dizaine d'habitants et 4 élus

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Une suggestion a été faite à la municipalité : réaliser une plaque multisport offrant aux jeunes des installations qui manquent sur la commune.

Le projet a été évoqué en conseil. Le besoin est réel. Il faut identifier un site pour cela. Il est rappelé que le terrain qui existait entre l'église et la mairie a fait l'objet de dégradations.

Il reste aussi à programmer le financement. La période récente n'a pas été favorable de ce point de vue.

AVENIR DU SITE MOULIN CARREYRE

Il est rappelé que la mairie de Tabanac était opposée à la fermeture de la salle. Mais après expertise juridique , il s'est avéré qu'il n'était pas possible de revenir sur la cessation de coopération avec la mairie du Tourne à ce sujet. Le choix a été fait de négocier la sortie dans le cadre du SIVOM propriétaire du site au mieux des intérêts de la commune de Tabanac.

Par ailleurs, le besoin de logements sociaux ou à prix accessible dans le secteur est réel. Une promesse de vente a été signée avec un opérateur immobilier qui court jusqu'à l'automne 2026.

Le calendrier de réalisation n'est pas encore définitif en particulier en raison de la modification en cours du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Tourne.

MISE EN SÉCURITÉ DE LA D240 AUTOUR DU CHÂTEAU D'EAU

À l'occasion des travaux le dispositif de régulation de la circulation aux heures d'ouverture et de fermeture de l'école a été suspendu. Il a repris une fois les travaux terminés en dépit des réserves de certains habitants.

ASSOCIATION DE CHASSE

Il est précisé que le nom du président de l'association de chasse de Tabanac figure sur le site internet et le magazine municipal.

Il n'y a pas de conflit d'intérêt entre cette fonction et celle de conseiller municipal et de maire-adjoint. Ce sont les fonctions de garde-chasse qui sont incompatibles avec un mandat électif municipal. Lors du

vote des subventions aux associations, les personnes exerçant des responsabilités dans une de celles-ci ne participent pas au vote.

L'association de chasse ne reçoit pas de subvention de la fédération de chasse

ACCÈS AU CONSEIL MUNICIPAL DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Les personnes à mobilité réduite ont accès au conseil municipal, qui se tient alors dans le bureau du maire au rez-de-chaussée de la mairie, qui est lui-même accessible.

Il n'a pas été jugé utile de le préciser dans le règlement intérieur, puisque cet accès est de droit.

INDEMNITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est rappelé qu'elles sont votées en début de mandat et figurent dans le PV du ou des séances de conseil municipal concernées. Par ailleurs le montant global des indemnités est à expliciter chaque année après le vote du budget.

ÉTAT DU CHEMIN DE COCUIROT

Le chemin de Cocuirot est situé dans la palu de Tabanac. Il dessert un petit nombre de maisons mais fait l'objet d'une fréquentation importante par des camions. Il s'en suit une dégradation. Importante. Les derniers travaux de réfection ont été effectués en 2014-15. De nouveaux travaux sont programmés en 2024 pour un montant de 50 000 €.

FRELON ASIATIQUE

La commune met à disposition des habitants des capsules destinées à lutter contre la prolifération des frelons asiatiques. L'intervention est à faire au début du printemps pour être efficace.

PÉTITION POUR LA RÉALISATION D'UN TOURNE À GAUCHE SUR LA D10

Suite à la pétition déposée en Préfecture concernant la réalisation d'un tourne à gauche sur la D10 au carrefour avec la route de Rouquey une solution technique a été trouvée avec le service des routes du Département. Il reste à fixer la calendrier de mise en œuvre dans un contexte financier contraint pour le Conseil Départemental.

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA FONTAINE À ROUQUEY

L'avant-projet est prêt. Deux tranches de travaux ont été distinguées :

- Une tranche ferme concernant l'estey, la végétalisation, le lavoir et les jeux d'enfants
- Une tranche conditionnelle concernant un projet de halle et le réaménagement du stationnement et du terrain de jeux.

Des demandes de subvention sont en cours ou ont déjà été obtenues pour la tranche ferme.

Une décision de lancement des travaux est attendue d'ici la fin du mois de juin, 2024, pour un engagement de travaux en 2025.

REMARQUES CONCERNANT LES RELATIONS HABITANTS-ÉLUS

Confidentialité des adresses : les membres du Conseil Municipal ont toutes et tous reçu un courrier concernant un des dossiers évoqués plus haut à leur adresse internet personnelle, sans avoir été consultés sur la communication de celle-ci à un tiers. La personne à l'origine de cette diffusion a présenté ses excuses.

Diffusion d'informations non-vérifiées : un document a circulé affirmant des faits inexacts ou des appréciations juridiques erronées. Ceci est choquant et incompatible avec un dialogue serein entre habitants et élus. Les auteurs concernés sont priés de se renseigner en amont avant de telles publications.